

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N°89

CIRCULATION RÉGLEMENTÉE
D10 - Route de Vernon

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route et notamment ses articles R411-8 et suivants ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande formulée par l'entreprise AXIONE, TSA 70011, Chez Sogelink, 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Madame Claire DELAMOTTE en date du 28 août 2025, relative à une intervention sur la RD10 ;
Vu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants sur la voie publique pendant les travaux ;

ARRÊTONS

Article 1^{er} : Dans le cadre d'une remise en conformité d'une boîte fibre optique située dans une chambre K2C, une intervention sera réalisée par l'entreprise AXIONE sur la RD10, Route de Vernon à Neaufles-Saint-Martin, avec un empiètement de la chaussée sur environ 50 mètres en aérien.

Article 2 : Nature des travaux : Travaux de fibre optique : Remise en conformité d'une boîte dans une chambre K2C
Période prévue : du 22 septembre 2025 au 24 septembre 2025

Article 3 : Pendant la durée des travaux :
- La circulation pourra être alternée manuellement ou par feux tricolores, si nécessaire.
- La vitesse pourra être temporairement limitée à 30 km/h à l'approche du chantier.
- Le stationnement sera interdit à proximité immédiate du chantier pour garantir la sécurité.

Article 4 : L'entreprise AXIONE devra mettre en place, entretenir et retirer à la fin des travaux la signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur (arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes).

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Neaufles-Saint-Martin.

Article 6 : Ampliation sera adressée à :
- AXIONE, TSA 70011, Chez Sogelink, 69134 DARDILLY CEDEX
- Gendarmerie de GISORS, 37 route de Rouen, 27140 GISORS

Fait à Neaufles Saint Martin, le 08 septembre 2025

Le Maire,
Sonia MIKOLAJCZYK

